

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR
UN DEBIT TEMPORAIRE**

CHAMPDOTRE
42 Grande Rue
21130 CHAMPDOTRE

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : M. Mme
Nom : MATHIRON
Prénoms : Jean-Paul
Profession ou qualité : Président "Chasseurs de la Tille"
Adresse : 4 rue du Grand Four
21130 TRECLUN
Association : Les Chasseurs de la Tille

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3 catégorie 4 (3)

Lieu : Terrain communal "Le Pré de la Tille" Champdôtre

Du : 06/08/2022 à 08 heure(s) 00 Au : 07/08/2022 à 02 heure(s) 00
et Du : 07/08/2022 à 08 heure(s) 00 Au : 08/08/2022 à 02 heure(s) 00

A l'occasion de (4) : BALL-TRAP

Fait à : CHAMPDOTRE

Le : 01/06/2022

Signature, 

ARRETE DU MAIRE N° 21/2022

Le Maire de CHAMPDOTRE

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique
Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : M. MATHIRON Jean-Paul

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 06/08/2022 à 08 heure(s) 00 au : 07/08/2022 à 02 heure(s) 00
du : 07/08/2022 à 08 heure(s) 00 au : 08/08/2022 à 02 heure(s) 00

à (5) : Terrain communal "Le Pré de la Tille" Champdôtre

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.
La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 01/06/2022

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie